

*Le Président*N° **1354** /AN/PDT

Abidjan, le 27 juin 2024

A

Monsieur Sanjay Pradhan,  
Président Directeur Général  
du Partenariat Pour  
un Gouvernement Ouvert

WASHINGTON**Objet : Adhésion au Principe du Parlement Ouvert****Monsieur le Président Directeur Général,**

Je voudrais rappeler à votre attention que le Gouvernement ivoirien a adhéré à l'initiative du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) en 2015. Avec quatre plans d'actions nationaux à son actif, notre pays s'est engagé à promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques, par une plus grande responsabilisation et implication de ses citoyens.

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance qu'à la suite du Gouvernement, l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire a adhéré officiellement au Principe du Parlement Ouvert lors de l'ouverture de l'atelier d'information- sensibilisation à l'attention des parlementaires, sur le Parlement Ouvert, qui s'est tenue les 06 et 07 juin 2024 à Grand Bassam, en Côte d'Ivoire.

Notre Institution, en effet, place le peuple au cœur de sa fonction de représentativité. Son ouverture, selon le sens des termes présentés par le PGO, ne fera que renforcer la visibilité et la redevabilité de notre Institution.

Dans ce contexte, nous restons persuadés que notre participation au PGO, marquera notre engagement sans équivoque, envers les principes du Gouvernement ouvert.

Il me plaît dès lors, de saisir cette occasion pour vous exprimer la disponibilité du Parlement de Côte d'Ivoire à œuvrer, de concert avec vous, à la mise en œuvre de plans d'actions parlementaires, dans un esprit de complémentarité des engagements pris par l'exécutif ivoirien.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président Directeur Général**, l'assurance de ma considération distinguée.



Adama BICTOGO

